



# AVIS PUBLIC

## Demande de dérogation mineure

Avis PUBLIC est donné par la municipalité qu'à une séance du conseil municipal qui se tiendra le mardi 8 juin 2021 à 19h, le conseil municipal avisant sur une demande de dérogation mineure concernant le 15A, rue Bréas, lot 5 244 475 du cadastre du Québec, en énoncé :

-À permettre que l'axe de stationnement soit situé à une distance de 5 mètres de la ligne de propriété voisine alors que l'article 5.1.3 par 7 du règlement de zonage numéro 1200-2010 exige que les espaces de stationnement doivent être localisés à une distance minimale de 1 mètre d'une ligne de propriété voisine;

-À permettre une entrée charretière d'une largeur de 9,2 mètres, alors que l'article 5.5.3 du règlement de zonage numéro 1200-2010 exige une largeur maximale de 5 mètres pour une entrée charretière située en zone à profilé «H».

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ci-dessus mentionnée par l'un des moyens suivants :

- Par le lien de la visioconférence via [www.ajlm.ca](http://www.ajlm.ca)
- Par lettre reçue avant le 7 juin 2021 au 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, QC, J6J 1Z9;
- Par courriel reçu avant le 7 juin 2021 au : [gouvernement@ajlm.ca](mailto:gouvernement@ajlm.ca)

Pour toutes questions vous pouvez communiquer avec le service de l'urbanisme au 460-247-5145 ou poste 223.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce vendredi 14 mai 2021.

### Isabelle Arcus

Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

En conséquence, Isabelle Arcus, Directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que ces avis ont été publiés d'office sur le site d'avis public ci-dessus mentionné en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'accès à l'information (LAI), le 14 mai 2021.

Isabelle Arcus

Directrice générale et secrétaire-trésorière